



COMMISSION
DE RÉGULATION
DE L'ÉNERGIE

18 JANVIER 2020

Débat public éolien en mer en Normandie

Aspects économiques

Adrien Thirion

Chef du département dispositifs de soutien aux énergies
renouvelables et aux consommateurs

Commission de régulation de l'énergie

RÔLE DE LA CRE

- La CRE participe au développement de l'éolien en tant qu'autorité administrative indépendante à deux titres :

1. La sélection du lauréat à travers la procédure du dialogue concurrentiel
2. La régulation incitative des investissements de RTE

1. La CRE participe à différentes étapes du dialogue concurrentiel :

- Elle reçoit les candidatures des entreprises ou groupements d'entreprises souhaitant participer au dialogue concurrentiel et propose au gouvernement une liste de celles correspondant aux critères qu'il a fixés.
- Elle donne un avis au gouvernement sur le projet de cahier des charges défini au cours du dialogue concurrentiel.
- Elle reçoit les candidatures, les instruit et propose au gouvernement un lauréat.

2. La CRE encadre l'investissement lié au raccordement :

- Elle fixe un budget cible.
- RTE est incité à le respecter.

BAISSE DES COÛTS DE L'ÉOLIEN EN MER

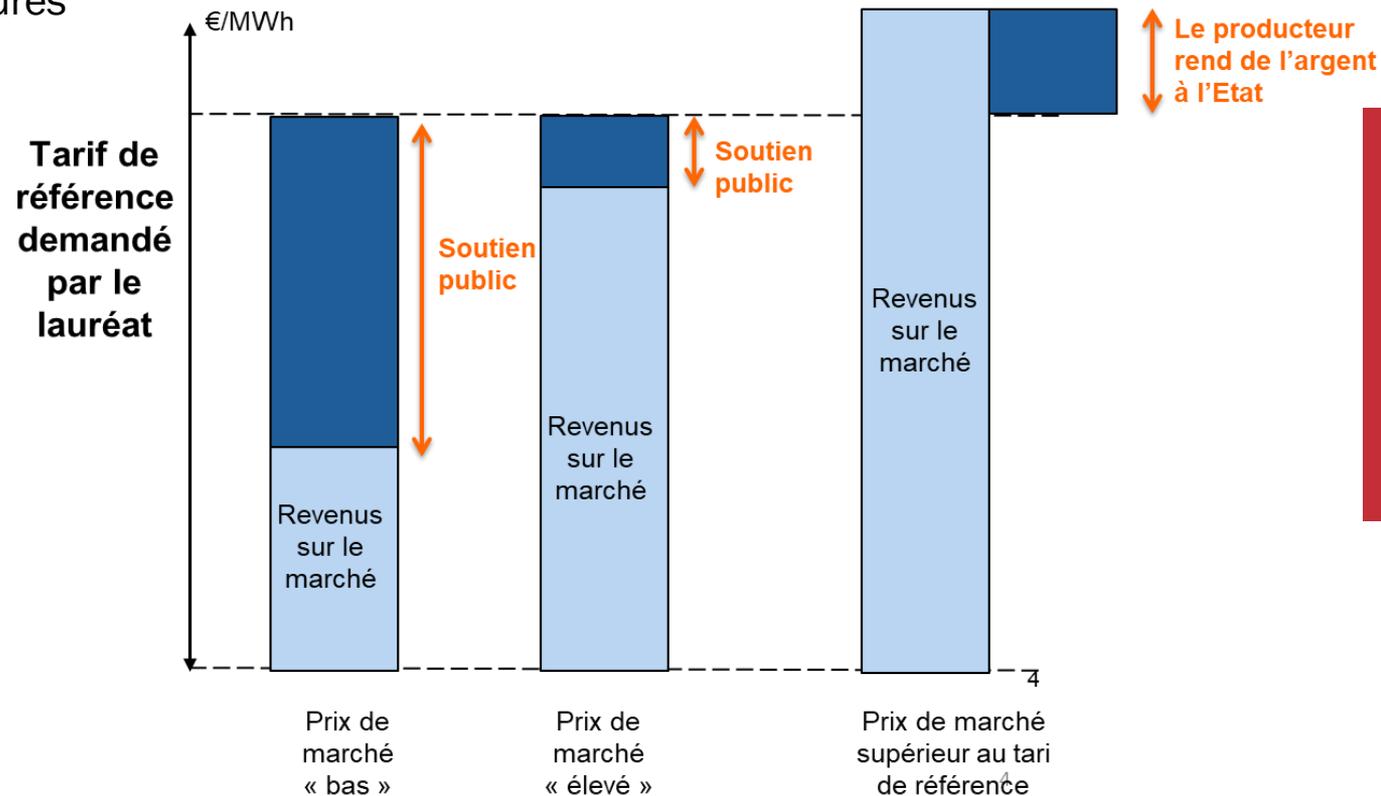
- Les six premiers parcs (dont ceux au large de Courseulles-sur-Mer, Fécamp et Dieppe-Le Tréport) ont été attribués en 2011 et 2013 à des prix de l'électricité de l'ordre de 165 à 200 €/MWh
- Le niveau du soutien à ces parcs a été renégocié par l'État en 2018 à des prix de l'ordre de 130 à 150 €/MWh
- Un parc au large de Dunkerque a été attribué en 2019 à un prix de 44 €/MWh pour une construction du parc en 2026
- La baisse du niveau du soutien – qu'on retrouve dans d'autres pays européens – procède de plusieurs phénomènes :
 - L'augmentation de la taille des pales (plus d'énergie du vent captée)
 - L'augmentation de la taille des éoliennes (moyenne de vents plus importante)
 - L'augmentation de la puissance des génératrices (plus d'énergie électrique produite en cas de vents forts)
 - Une amélioration des conditions de financement (baisse des taux)

QUEL COÛT POUR LE PARC ÉOLIEN EN MER ?

QUI LE SUPPORTE ?

- Le soutien aux producteurs d'électricité à partir d'énergies renouvelables est financé par le budget de l'État

- Depuis 2016, ce soutien n'est plus financé par les consommateurs d'électricité à travers leurs factures



- Le coût du soutien supporté par l'État est la différence entre le niveau du soutien accordé et le prix de marché de l'électricité

- Avec un niveau de soutien initial de 44 €/MWh, le parc de Dunkerque pourrait coûter sur 20 ans de l'ordre de 500 M€ à l'État ou lui rapporter jusqu'à 1,5 Md€ en fonction de différents scénarios d'évolution du prix de l'électricité

LE COÛT DU RACCORDEMENT

- Le coût du raccordement aux parcs éoliens en mer est payé par les consommateurs d'électricité à travers le TURPE (tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité)
 - Ce n'est pas le cas pour les raccordements des autres énergies renouvelables
 - Le TURPE permet de financer l'entretien et le développement des réseaux de transport et de distribution d'électricité
 - Il représente environ 1/3 de la facture d'électricité des ménages

- Pour fixer le budget cible du raccordement à RTE, la CRE fait auditer par un tiers le budget présenté par RTE

- A titre d'exemple, le budget cible du raccordement du parc au large de Saint-Nazaire (500 MW) a été fixé à 285 M€

- Si RTE dépasse de plus de 10 % ce budget cible, une partie (20 %) du surcoût ne sera pas compensé, de manière symétrique, RTE gagnera une partie des économies s'il coûte 10 % de moins que le budget cible